

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juillet 2016</p>

Tous les membres présents, excepté :
Mr CATTET Philippe, Mr LOMBARDOT Bruno

Absents : Excusé sans procuration :
Excusé avec procuration : Mr LOMBARDOT Bruno
Non excusé : Mr CATTET Philippe

Secrétaire de réunion : Mme SCHMITT Aurore

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 heures 30

1 Approbation du compte rendu du 23 juin 2016

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

2 Avis du Conseil Municipal sur la dérogation présentée par le GAEC de l'Epiphanie

Le GAEC de l'Epiphanie a déposé un projet de construction pour une stabulation libre à logettes pour 56 vaches laitières avec une couverture de la fumière existante sur leur site d'exploitation : + de 50 vaches → entraîne « installation classée »

La distance réglementaire pour l'implantation de bâtiments et d'annexes d'une installation classée d'élevage est de 100 mètres minimum par rapport aux habitations des tiers.

Le GAEC de l'Epiphanie ayant déposé une demande de dérogation de distance, l'instruction de celle-ci prévoit une consultation auprès des tiers concernés ainsi que du Conseil Municipal afin de prendre en considération les remarques éventuelles.

Après avoir entendu l'exposé de Florian, après avoir discutés sur les différentes possibilités, le Conseil Municipal propose de rencontrer les différents services impliqués dans la gestion de ce dossier. Le but de cette réunion est de trouver une solution, dans l'intérêt de tous, sans entraver le développement du GAEC de l'Epiphanie, en respectant le voisinage et la commune

Frédéric est chargé de provoquer cette réunion.

3 Informations diverses

- **15 août 2016**

Messe sur le site de la vierge officiée par le Père Albert VIENNET

A l'issue de la cérémonie, apéritif offert par la commune

Repas de midi organisé par l'Association St Hippolyte les Durnes au profit des travaux de réfection de l'église

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30